

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE**

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

**SEANCE DU 21 septembre 2021**

-----

L'an deux mille vingt, le 21 septembre 20h00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle communale de St Julien sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

**Etaient présents :** C.de BALORRE - V MARQUES - B LECONTE - G. de LA FERTE - M FLERCHINGER - J BRULARD- R RILLET - E GUILLIN- R DANIEL - R COLLETTE – T BEAUCHERON - F SIMON - P CHATELLIER - D DEROUAULT - R DENIS - F GHEWY - R ADAMIEC - JD PHOTOPOULOS – C DESMORTIER - D BOURBAN - Y LEVENEZ - H PROVOST OLIVIER - B DETROUSSEL - E LIGER - M DROUET - C JEHANNIN - J DENIS - V GIRARD – T CHOPIN - Y SAULE - D RATTIER -P CAPRON - L BEAUDOIRE - F LEVESQUE - G POTTIER-- R HERBRETEAU - C. BOHAIN

**Absent excusé :** F RATTIER - K BRINDLEY - S FOSSEY - A COTREL - D GASNIER - E GOUELLO

**Absent représenté :** B METAYER représenté par H. FOURNET

M. BOURBAN est nommé **secrétaire de séance.**

Nombre de délégués élus : 44    Présents : 38    Votants :38    Abstention :0    Contre :0

<b>Délibération n° 2021-0921-0-1</b> <b>Délégation au bureau pour choix des entreprises pour le marché restructuration d'un bâtiment en pépinière d'entreprises à vocation agroalimentaire sur Sainte Scolasse sur Sarthe</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M le Président de la CC VHS propose au Conseil de donner délégation au bureau pour le choix des entreprises pour l'opération visée en objet.

M le Président précise que l'ouverture des plis sera réalisée le 06 octobre 2021.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- DONNE délégation au bureau pour le choix des entreprises pour l'opération visée en objet,
- AUTORISE M le Président à signer toutes pièces relatives à ce marché.

<b>Délibération n° 2021-0921-0-2</b> <b>Délégation de la maîtrise d'ouvrage pour le projet relatif à la restauration de la continuité écologique au niveau du Moulin du Mêle sur Sarthe 61170 au SBHS</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M le Président expose aux membres du Conseil le projet relatif à la restauration de la continuité écologique au niveau du Moulin du Mêle sur Sarthe – 61 170.

Il précise qu'il y a lieu de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au SBHS (Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe le Bourg 61 170 Saint Léger sur Sarthe)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de M. le Président de transférer la maîtrise d'ouvrage au SBHS, AUTORISE M. le Président à signer la convention liée à cette opération et toutes pièces s'y rattachant,

**Délibération n° 2021-0921-1-1a**  
**Choix des entreprises pour les lots 6 et 8 pour le marché public de prestations des ordures ménagères et délégation au bureau pour les lots 1,2 et 18**

-Vu l'avis de la CAO en date du 21 septembre 2021,

M le Président précise au Conseil qu'il y a lieu de retenir les offres les mieux disantes pour les lots dont la liste suit :

N° du lot et intitulé	Entreprise retenue	Montant en € HT/tonne
6- Traitement des corps creux	Valorpôle	290.00 €/tonne
8- Traitement des corps plats	Valorpôle	90.00 €/tonne

M le Président précise que s'agissant des lots 1, 2 et 18, les négociations ne se sont pas encore totalement abouties et qu'il y a lieu dès lors de donner délégation au bureau, si les lots étaient infructueux pour relancer un marché pour chaque lot considéré.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté :

- DECIDE retenir les entreprises aux conditions ci-dessus énumérés pour les lots 6 et 8,
- DECIDE donner délégation au bureau pour retenir les entreprises pour les lots 1, 2 et 18 si les lots étaient infructueux et autoriser alors le Président à relancer un marché pour chaque lot infructueux,
- AUTORISE M le Président à signer toutes pièces relatives à ce

**Délibération n° 2021-0921-1-2**  
**Décision Modificative n°1 2021 BA 620 00 Lotissement Barville Abonnement F2021**

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 09/03/2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

-AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011	63512	6,00 €	
Fonctionnement	042	7133 -	-6,00 €	

**Délibération n° 2021-0921-1-3**  
**Budget Annexe 618 00 ZA des Pierres COURTOMER**  
**DM 1 : Abondement compte 6711**

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 09/03/2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67	6711	1 000,00 €	
Fonctionnement	011	605	-1 000,00 €	

**Délibération n° 2021-0921-1-4**  
**Budget annexe 630 00 Pépinière d'entreprises Ste Scolasse sur Sarthe**  
**DM1 : Abondement compte 63512**

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 09/03/2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011	63512	386.00 €	
Fonctionnement	75	752	386.00 e	

**Délibération n° 2021-0921-1-5**

**Délibération n°2021-0921-1-5**  
**Budget annexe 631 00 Local Industriel Ste Scolasse sur Sarthe**  
**DM1 : Abondement compte 63512**

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 09/03/2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011	63512	387.00 €	
Fonctionnement	75	752	387.00 €	

**Délibération n° 2021-0921-1-6**  
**DM 7 Budget Principal**  
**Abondement Budget Annexe 632 00 Maison des apprentis le Mêle pour trésorerie**

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 16/12/2020,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 7 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	1000001	211318-1000001	-433 000,00 €	
Investissement	27	27638	433 000,00 €	

**Délibération n° 2021-0921-1-7**  
**DM 1 Budget Annexe 632 00 Maison des Apprentis le Mêle**  
**Abondement Budget Principal**

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 09/03/2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	16	1687		433 000,00 €
Investissement	23	2313	433 000,00 €	

**Délibération n° 2021-0921-2-1**  
**Choix des bureaux d'études pour les diagnostics amiante et plomb pour le projet nouveau quartier en Pays Mélois**

M le Président précise qu'une consultation a été lancée auprès de divers bureaux d'études et qu'il y a lieu de retenir le moins disant pour chaque mission considérée selon les propositions ci-dessous :

Intitulé mission	Entreprise retenue	Offre € HT
Diagnostic Amiante (Scénario établi pour retenir le moins disant : 14 prélèvements à réaliser)	AGETHO	Diagnostic Hangar 300.00€ Diagnostic Bureau 250.00 € Coût par prélèvement : 65.00 €
Diagnostic plomb	AGETHO	Diagnostic Hangar 150.00 € Diagnostic Bureau 300.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE les propositions ci-dessus,
- AUTORISE M le Président à signer toutes pièces relatives à ces missions.

**Délibération n° 2021-0921-2-2**  
**Choix des bureaux d'études pour contrôleur technique et mission SPS pour le projet nouveau quartier en Pays Mélois**

M le Président précise qu'une consultation a été lancée auprès de divers bureaux d'études et qu'il y a lieu de retenir le moins disant pour chaque mission considérée selon les propositions ci-dessous :

Intitulé mission	Entreprise retenue	Offre € HT
Mission contrôle technique	SOCOTEC	6 880.00 €
Mission SPS	EXECO	2 830.00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE les propositions ci-dessus,
- AUTORISE M le Président à signer toutes pièces relatives à ces missions.

**Délibération n° 2021-0921-2-3**  
**Création d'un emploi PEC 30heures à compter du 05 octobre 2021**

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de créer un poste en contrat aidé pour le service scolaire.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste CAE/CUI pour 30 heures hebdomadaires à compter du 05 octobre 2021 au service scolaire pour une année,
- AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Délibération n° 2021-0921-2-4**  
**Autorisation donnée au Président de signer une convention relative au référent signalement avec le CDG61**

- Vu l'avis favorable du CHSCT en date du mercredi 08 septembre 2021,

M le Président propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention relative au référent signalement avec le CDG 61.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE M le Président à signer toutes pièces relatives à cette convention.

**Délibération n° 2021-0921-2-5**  
**Suppression d'un poste 28 heures et création d'un poste d'adjoint administratif permanent à temps complet au 01.10.2021**

- Vu l'avis favorable du CT en date du mercredi 08 septembre 2021,  
Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de supprimer un poste d'adjoint administratif permanent de 28h00 hebdomadaire et de créer un poste d'adjoint administratif permanent de 35H00 hebdomadaire.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif permanent de 28h00 hebdomadaire et de créer un poste d'adjoint administratif permanent de 35H00 hebdomadaire au service comptabilité finances à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Délibération n° 2021-0921-8-1**  
**Aménagement du lotissement « Les Clairés » à Saint Léger sur Sarthe**

M le Président rappelle que la CC VHS a réalisé un lotissement intercommunal « Les Clairés » sur la commune de Saint Léger section ZC n°80 d'une surface de 15 390 m<sup>2</sup>.

Une demande de permis d'aménager a été déposée le 01 avril 2009 et validé le 04 janvier 2010.

Un permis modificatif a été déposé le 05 avril 2016 et validé le 17 juin 2016.

Ce lotissement comprend 7 parcelles viabilisées.

Les maitres d'œuvre retenus étaient Mme Bague de Barry et le géomètre M Pellé.

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- VALIDER la création de ce lotissement,
- DESIGNER M. Bourban 1<sup>er</sup> Vice-président ou M. Girard 8<sup>ème</sup> Vice-président à déposer les pièces de ce lotissement pour permettre la vente des lots et toutes pièces s'y rapportant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**